



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 21 mai 1998 — N° 182

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau

QUÉBEC

21 mai 1998

21 mai 1998

Le jeudi 21 mai 1998

N° 182

La séance est ouverte à 10 h 03.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Dionne-Marsolais, ministre déléguée au Revenu, proposant que le principe du projet de loi n° 425, Loi modifiant la Loi sur les impôts et la Loi sur le ministère du Revenu concernant le contrôle de certains abris fiscaux, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 425 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 425 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

Adoption

M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que le projet de loi n° 415, Loi instituant le Fonds relatif à la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 415 est adopté.

21 mai 1998

À 11 h 09, du consentement de l'Assemblée, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 07.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 4, 53 et 188 du Règlement, M. le Président propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec dénonce vigoureusement l'intolérance manifestée à l'égard de David Levine à la suite de sa nomination comme directeur général du nouvel hôpital d'Ottawa et qu'elle réitère l'importance de respecter, dans notre société démocratique, le principe fondamental qu'est la liberté d'opinion.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Jolivet, leader du gouvernement, au nom du ministre de l'Environnement et de la Faune, dépose :

Le rapport annuel du Comité consultatif de l'environnement Kativik, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1997 (rédigé en français et en anglais).

(Dépôt n° 1635-980521)

Dépôt de pétitions

21 mai 1998

M. Benoit (Orford) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 98 membres de la région de Coaticook de la Fédération des locataires d'habitation à loyer modique du Québec, concernant la Société d'habitation du Québec et la protection des HLM.

(Dépôt n° 1636-980521)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 64 du Règlement, M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 4 333 citoyens et citoyennes de la région de Montréal, concernant l'unité de réadaptation du C.H.S.L.D. Lucille-Teasdale, pavillon Jules-Henri Charbonneau.

(Dépôt n° 1637-980521)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolivet, leader du gouvernement, convoque :

—la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 186, Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale;

—la Commission de la culture, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 423, Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec et d'autres dispositions législatives.

AFFAIRES DU JOUR

21 mai 1998

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 438, Loi sur Héma-Québec et sur le Comité d'hémovigilance, soit maintenant adopté.

M. Paradis, leader de l'opposition officielle, fait part à la présidence de son désir de soulever une question sur une violation de privilège relativement à l'étude du projet de loi n° 438.

Après avoir entendu des interventions de part et d'autres, M. Brouillet, vice-président, rend la décision suivante :

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La question de privilège est irrecevable puisqu'elle n'est ni signalée immédiatement après un fait ni précédée d'un avis une heure avant la période des affaires courantes.

Le débat sur la motion de M. Rochon s'ensuit.

À 18 heures, le débat sur la motion du ministre Rochon est ajourné. M. Pinard, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 26 mai 1998, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU